



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2007
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 22 février 2007, à 10 h 30

Président par intérim : M^{me} Migiro (Vice-Secrétaire générale)

Président : M^{me} Ferrari (Saint-Vincent-et-les-Grenadines)

Sommaire

Ouverture de la session par la Vice-Secrétaire générale

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Organisation des travaux

Autres questions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 10 h 35.

Ouverture de la session par la Vice-Secrétaire générale

1. **La Présidente** provisoire est heureuse de s'adresser au Comité spécial aussi rapidement après sa prise de fonction. La décolonisation est un processus, avec lequel les Nations Unies s'identifient, et qui constitue en fait une partie de la mission fondatrice de l'Organisation.

2. Ce processus a nettement pris son élan au début des années 1960 avec l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et la création du Comité spécial.

3. Quatre décennies plus tard, la décolonisation est une réussite des Nations Unies, bien incomplète.

4. À l'heure actuelle, on compte encore 16 territoires non autonomes en Afrique, en Europe, en Amérique latine, ainsi que dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Il reste donc du travail à faire.

5. Les Nations Unies et la communauté internationale sont chargées d'élaborer une solution rapide, satisfaisante et durable pour l'éradication totale du colonialisme. Et si l'Organisation veut clore ce chapitre des affaires humaines, elle doit mettre l'accent sur des mesures pragmatiques.

6. Le Territoire des Tokélaou dans le Pacifique constitue une des possibilités de progrès les plus riches en promesses durant la présente année. Au mois de février dernier, comme les membres du Comité spécial le savent, un référendum a été organisé aux Tokélaou sur une mesure visant à garantir l'octroi de l'autonomie en libre association avec la Nouvelle-Zélande qui est la puissance administrante. Ce référendum n'a pas récolté la majorité des deux-tiers nécessaire pour procéder à un changement de statut. Néanmoins, la Nouvelle-Zélande et les îles Tokélaou sont par la suite convenues de promouvoir le processus en tenant un autre référendum au mois de novembre 2007. Cette décision prouve la nécessité d'une volonté politique de la part de la puissance administrante.

7. L'intervenante sait que les membres du Comité spécial partagent son espoir de voir l'exemple des Tokélaou et les efforts renouvelés des parties en vue d'un référendum amener d'autres puissances administrantes et des Territoires à promouvoir

l'autodétermination des peuples des Territoires en question. Il est inutile de souligner que la coopération des puissances administrantes revêtira une importance cruciale. Ces dernières doivent veiller à ce que l'opinion des peuples de ces territoires soit audible, prendre en compte les aspirations politiques de ces peuples et aider ceux-ci à élaborer progressivement leurs propres institutions politiques. À cette fin, l'intervenante presse toutes les puissances administrantes d'adopter une attitude constructive et de n'épargner aucun effort pour trouver la volonté politique nécessaire pour appliquer les principes de la Charte des Nations Unies.

8. La Présidente provisoire félicite le Comité spécial de ses activités et de son engagement sans faille à l'égard de la Déclaration et de la Charte des Nations Unies. Au début de cette nouvelle session, elle donne aux membres du Comité spécial l'assurance que le Secrétariat continuera d'appuyer totalement leurs travaux.

Adoption de l'ordre du jour

9. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Bureau

10. **M^{me} Ferrari** (Saint-Vincent-et-les-Grenadines) est élue Présidente. M. Malmierca Díaz (Cuba) et M. Okio (Congo) sont élus Vice-Présidents et M. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu rapporteur, par acclamations.

11. **M^{me} Ferrari** (Saint-Vincent-et-les-Grenadines) prend la Présidence.

12. **La Présidente** dit que les délégations de l'Afghanistan, de la Malaisie, de la Namibie, de l'Ouganda, du Pérou et de la Thaïlande, ainsi que la Mission permanente d'observation du Saint-Siège, ont manifesté le désir de participer en tant qu'observateurs à la séance d'ouverture du Comité spécial. Elle accueille également Grenade et Timor-Leste au sein du Comité spécial.

13. **M^{me} Ferrari** remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration et de son soutien, qui reflètent l'engagement à l'égard de la décolonisation, constaté aux plus hauts niveaux du Secrétariat. Elle remercie également au nom du Comité spécial, M. Hunte et M. Severin de Sainte-Lucie, les Présidents précédents

du Comité, de leur direction efficace au cours des deux années écoulées.

14. Comme l'a précisé la Vice-Secrétaire générale, il reste beaucoup à faire dans le domaine de la décolonisation. Afin d'aider le Comité spécial à remplir son mandat et les peuples des Territoires non autonomes à parvenir à l'autodétermination, le Comité spécial doit poursuivre ses travaux d'une manière proactive, pragmatique, dynamique et innovatrice, ce qui suppose une meilleure coopération avec les puissances administrantes, selon l'exemple de celle entretenue par la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou, pour déterminer le statut définitif de ce Territoire. Elle rend hommage à la puissance administrante qui a pris la décision de soumettre le dossier du référendum, si soigneusement négocié, à un nouveau vote en novembre 2007 et demande instamment aux autres puissances administrantes de suivre cet exemple et d'entamer une véritable coopération avec le Comité spécial.

15. Comme la deuxième Décennie internationale pour l'éradication du colonialisme est maintenant entrée dans sa septième année, le Comité spécial doit intensifier ses travaux pour appliquer les diverses résolutions et recommandations sur la décolonisation; autrement, il devra prévoir des décennies supplémentaires pour achever ses travaux.

16. Le séminaire annuel sur la décolonisation aura lieu en 2007 dans la région des Caraïbes et portera essentiellement sur les questions spécifiques intéressant les Territoires non autonomes de cette région et les préoccupations des représentants de ces Territoires, ainsi que l'opinion des experts et universitaires à cet égard.

17. Ayant pleinement conscience des défis à relever pour promouvoir le mandat du Comité spécial, la Présidente fait appel au soutien des membres du Comité spécial, des puissances administrantes et des peuples des Territoires non autonomes.

Organisation des travaux (A/AC.109/2007/L.1 et L.2)

18. **La Présidente** attire l'attention sur une note du Secrétaire général contenue dans le document A/AC.109/2007/L.1, qui indique les résolutions et décisions présentant un intérêt pour le Comité spécial au cours de la présente année. Ce dernier est également saisi du document A/AC.109/2007/L.2, qui contient des précisions sur l'organisation des tâches du Comité,

ainsi que sur son programme de travail et son calendrier. Tout sera fait pour que les travaux du Comité soient terminés comme prévu le 29 juin, de façon que le rapport puisse être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Elle suppose que le Comité souhaite approuver l'organisation proposée des travaux pour l'année en cours.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. **M. Okio** (Congo) estime que les travaux du Comité devront être inspirés par la Déclaration de la Vice-Secrétaire générale et il fait sien l'accent placé par la Présidente sur le renforcement du dialogue et de la coopération avec les puissances administrantes.

21. **M. Diarra** (Mali) se félicite de l'élection d'une Présidente originaire d'une région qui a toujours milité pour la décolonisation, ainsi que de l'engagement exprimé dans la déclaration de la Vice-Secrétaire générale et dans la résolution 61/130 de l'Assemblée générale, notamment au paragraphe 10, qui expose le mandat permanent du Comité spécial.

22. **M. Prabowo** (Indonésie) réaffirme l'engagement sans réserve de sa délégation à l'égard d'un dénouement précoce et total de la situation des Territoires non autonomes. L'Indonésie a soutenu activement la première Décennie internationale pour l'éradication du colonialisme et fait de même pour la deuxième.

23. L'Indonésie approuve également l'organisation proposée des travaux du Comité et notamment le recours accru aux séances informelles pour promouvoir le mandat du Comité et exécuter un programme constructif de travail, au cas par cas, pour les Territoires non autonomes (résolution 61/130, par. 5), ainsi que les résolutions concernant des Territoires non autonomes spécifiques. Compte tenu des quelques années restant à courir jusqu'à la fin de la deuxième Décennie internationale, la délégation indonésienne espère qu'aucun effort ne sera épargné pour garantir l'autonomie de ces Territoires.

24. **M. Malmierca Díaz** (Cuba), Vice-Président, rappelle que le Comité doit remplir son mandat qui est de garantir que tous les Territoires non autonomes ont le droit à l'autodétermination; la note du Secrétaire général fournit des directives utiles à cet égard.

25. **M^{me} Joseph** (Sainte-Lucie) rappelle que la délégation de son pays, qui par le passé a présidé le Comité à plusieurs reprises, a présenté un plan de mise

en œuvre du mandat de décolonisation 2006-2007, qui constitue un schéma général à l'intention du Système des Nations Unies pour favoriser le processus de décolonisation dans les derniers Territoires non autonomes. Ce plan est considéré par l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/130, comme un important moyen législatif pour l'accession des Territoires à l'autonomie d'ici à la fin de 2010.

26. Bien que la deuxième Décennie internationale pour l'éradication du colonialisme s'achève en 2010, des éléments essentiels de son Plan d'action n'ont pas été exécutés, spécialement pour ce qui est des études et des analyses sur l'évolution de l'autonomie dans chaque Territoire. En outre, l'élaboration d'un plan de travail pour chacun de ceux-ci est manifestement bloquée en attendant l'achèvement de toute une série de rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la décolonisation mandatée chaque année par l'Assemblée générale.

27. Bref, le Système des Nations Unies n'a pas réagi avec efficacité au mandat qui lui avait été confié. Il n'est pas surprenant que seul Timor-Leste ait été décolonisé au cours des 16 ans qui se sont écoulés depuis la première Décennie internationale.

28. Le Comité spécial doit intensifier ses efforts pour ce qui est de ces éléments du Plan d'exécution. Des progrès significatifs ne peuvent être réalisés que grâce à des mesures novatrices puisque les méthodes de travail en vigueur n'ont manifestement pas permis d'enregistrer des résultats notables. La délégation de Sainte-Lucie soutiendra tous les efforts faits pour relever ces défis et traiter les autres problèmes.

29. **M. Richardson** (Saint-Kitts-et-Nevis) espère que l'exécution des tâches fixées pour la deuxième Décennie internationale sera une priorité du Bureau et il rend hommage à l'activité de la délégation de Sainte-Lucie au cours des nombreuses années pendant lesquelles ce pays a présidé le Comité.

30. La mise en œuvre du processus de décolonisation suscite un intérêt particulier à Saint-Kitts-et-Nevis, petit État insulaire en développement dans les Caraïbes et ancien Territoire non autonome. Avant son indépendance, Saint-Kitts-et-Nevis était constitutionnellement associé à Anguilla et il entretient toujours des relations étroites avec cette dernière, ainsi qu'avec les autres Territoires non autonomes de la région des Caraïbes et attache une grande importance à leur évolution politique. Son pays se considère comme

étant pleinement concerné par le mouvement général d'intégration et désire vivement favoriser leur évolution politique et constitutionnelle, ainsi que leur durabilité économique.

31. **M. Richardson** insiste sur la nécessité d'appliquer d'urgence les résolutions sur la décolonisation et de mettre en œuvre le processus fondé sur l'analyse de la situation dans les Territoires. La délégation de son pays se réjouit à la pensée de collaborer avec la Présidente pour augmenter le volume des informations mises à la disposition des États membres sur tous les Territoires non autonomes afin de favoriser la promotion de leur autodétermination.

Autres questions

32. **La Présidente** dit que le Comité appliquera strictement la décision de l'Assemblée Générale sur la dispense de quorum, comme elle l'a fait les années précédentes. Conformément à cette décision, les réunions du Comité seront convoquées sans le quorum prévu au titre des dispositions 67 et 68 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Toutefois, la présence d'une majorité de membres sera nécessaire pour prendre une décision, quelle qu'elle soit.

33. Comme par le passé, la Présidente compte organiser une ou deux réunions informelles du Comité spécial pour examiner les questions liées à l'organisation de son prochain séminaire régional et aux dates de celui-ci, ainsi qu'à la composition de la délégation du Comité au séminaire.

34. Les négociations informelles sur l'emplacement possible du séminaire et les dates proposées pour lui ne sont pas terminées. Le Comité a pour habitude d'organiser son séminaire pendant la troisième semaine du mois de mai, ce qui coïncide avec la Semaine de solidarité avec les peuples des Territoires non autonomes. M^{me} Ferrari a l'intention d'étudier la possibilité de tenir le séminaire 2007 dans un des Territoires non autonomes des Caraïbes et, si possible, de combiner cet événement avec une mission d'évaluation dans ce Territoire.

La séance est levée à 11 h. 15.